

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE
PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD 3 AOÛT 2026, À 20 h 30,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h35.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3866-08-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.1.1. Projet de règlement rémunération des élus municipaux #2026-09-33
 - 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.2.1. Projet de règlement rémunération des élus municipaux #2026-09-33
 - 13.3. Adoption règlement
14. Administration
 - 14.1. Contrat de service – Lussier cabinet de services financiers inc.

- 14.2. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
- 14.3. Mandat pour la refonte du site Internet de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Offre de services - PAVL – volet redressement et sécurisation
 - 15.2. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement - sécurisation
 - 15.3. Pavage rang Saint-François-Xavier
 - 15.4. Signaleurs routier – changement de la valve d'eau – 245, rue principale
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Parc Georgette-Baril – Amendement resolution #3587-08-25: parc Georgette-Baril – mur sportif interactif
- 18. Demandes
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2026.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 juillet 2026 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le bureau municipal est resté ouvert durant les vacances de la construction ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Rien à cet item.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Le 29 juillet dernier avait lieu l'heure du conte du club de lecture. Cette animation gratuite était animée par le Réseau Biblio CQLM, auquel 21 enfants ont participé ;
- Durant sept semaines, le camp de jour a visité la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme une fois par semaine ;

Rés.3867-08-26

- Le club de lecture avait pour thématique le thème « plonge dans l'été ». De nombreux prix sont à gagner parmi tous les jeunes ayant participé au club de lecture durant l'été ;
- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a été fermée du 18 juillet au 2 août; toutefois, les usagers ont pu y accéder durant les heures d'ouverture du bureau municipal ;
- Il y a eu 259 prêts de livres en juillet 2026, 58 usagers ont utilisé la bibliothèque et il y a eu 32,5 heures de bénévolat ;

9.2 COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu en septembre 2026.

9.3 RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Une correspondance a été envoyée aux agriculteurs pour leur rappeler la date limite du 1^{er} septembre 2026 pour procéder à l'achat d'un conteneur pour les plastiques agricoles ;
- La prochaine réunion aura lieu le 22 septembre 2026.

9.4 RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5 LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Une centaine de personnes étaient présentes aux Jeudis en chansons qui ont eu lieu le 9 juillet dernier.

10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	386,02 \$
Fonds d'assurance des municipalités – ristourne	109,05 \$
Inscriptions camp de jour 2026	330,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 397,24 \$
Intérêts sur arrérages	608,48 \$
Licence de chien	20,00 \$
Licences et permis	50,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	355,00 \$
Loyer garderie – 2026-07	70,00 \$
MTMD – remboursement du balayage de la chaussée	959,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets – abat poussière route Lamothe	378,26 \$
Photocopies	198,30 \$
Subvention MCC 5de6 – rénovation bibliothèque LBD	871,99 \$
Subvention MRC de Bécancour – FRR soutient aux bibliothèques	400,00 \$
Subvention MTMD – VL acc investissement	171,68 \$
Taxes municipales 2025	1 546,23 \$
Taxes municipales 2026	82 799,03 \$
Trop perçu	200,39 \$
Total	90 850,67 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 7 561,78 \$ ainsi que 26 172,99 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202600257	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	54,09 \$
202600258	Érika St-Louis	Remboursement pour l'achat de bottes de travail et d'équipements de protection	204,76 \$
202600259	Nicolas Gosselin	Spectacle des Jeudis en chansons	919,80 \$
202600260	Lizanne Turcotte	Remboursement de l'achat d'un sécateur et d'un étui pour l'entretien des plates-bandes	122,96 \$
202600261	Hydro-Québec	Électricité – station de pompage	1 237,35 \$
202600262	Hydro-Québec	Électricité – garderie	199,03 \$
202600263	Hydro-Québec	Électricité – salle Éric-Côté	279,64 \$
202600264	Hydro-Québec	Électricité – parc Georgette-Baril	144,62 \$
202600265	Hydro-Québec	Électricité – 219, rue principale	797,24 \$
202600266	CEGEP de St-Laurent	Inscription Érika St-Louis à la formation OTUND	3 437,75 \$
202600267	Buropro Citation	Achat de 6 livres	164,54 \$
TOTAL			7 561,78 \$

12. **COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **161 225,39 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202600268	Infotech	Mise en production du système de paie Aurora (Rés. : # 3302-07-24)	3923,53 \$
202600269	Excavation Denis Demers inc.	Aménagement du parc Georgette-Baril (Rés. : # 3844-06-26)	20 114,40 \$
202600270	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Honoraire professionnel - coordonnatrice du camp de jour (Rés. # 3778-04-26), dépenses et frais de déplacement pour la station de chloration	3 857,13 \$
202600271	Groupe Castonguay	Travaux d'électricité au parc Georgette-Baril (Rés. : # 3842-06-26)	8 745,46 \$
202600272	Huot	Achat de géotextile et matériaux d'aqueduc	5 712,13 \$
202600273	RIGIDBNY	Ordures et recyclables d'août 2026	3 808,96 \$
202600274	CRSBP	Frais de reliure	10,94 \$
202600275	Yvette Demers	Honoraires professionnels -	309,00 \$

		responsable de la collection (Rés. #3736-02-26)	
202600276	MRC de Bécancour	Quatre repérages et marquages de la fibre optique	273,24 \$
202600277	Le Sagittaire	Trousse de premiers soins	146,83 \$
202600278	Matériaux Fortierville	Quincailleries diverses, bottes de travail imperméable et casque de protection inspectrice municipale adjointe, dalle en losange, peinture en aérosol et géotextile	2 856,54 \$
202600279	Mario Demers	Remboursement pour l'achat d'une batterie pour l'afficheur de vitesse	124,92 \$
202600280	Covris Coopérative	Essence pour les petits moteurs et quincailleries diverses	321,54 \$
202600281	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	54,09 \$
202600282	Location LTR	Location d'une trancheuse pour l'aménagement du parc Georgette-Baril	230,09 \$
202600283	Acier Bécancour	Tuyaux pour les travaux de changement de ponceaux	136,82 \$
202600284	ADMQ Zone Centre-du-Québec	Inscription au colloque de zone (Rés. : # 3854-07-26)	143,72 \$
202600285	Gaudreau Environnement inc.	Achat de compost pour le parc Georgette-Baril	271,34 \$
202600286	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels pour la signalisation routière, travaux lors des changements de ponceaux et au parc Georgette-Baril	6 206,93 \$
202600287	Eurofins EnvironeX	Analyses d'eau de juillet 2026	299,74 \$
202600288	Atkinsréalis Canada inc.	Honoraires professionnels — Mise à jour du plan/devis pour les travaux du rang Sainte-Cécile (Rés. : #3840-06-26)	1 293,47 \$
202600289	Josiane Trottier	Remboursement de l'achat de condiments et de chèques-cadeaux pour les jeudis en chansons	139,74 \$
202600290	Buropro citation	Achat d'agrafes pour le photocopieur, contrat d'entretien du photocopieur, achat de livre et achat de cadeaux pour le club de lecture	1 203,21 \$
202600291	Shellex groupe conseils inc.	Honoraires professionnels — assainissement des eaux usées (Rés. : # 2107-10-19)	574,88 \$
202600292	La Capital assureur de l'administration	Assurance collective — août 2026	3 045,82 \$
202600293	Josée Demers	Frais de déplacement	118,66 \$

202600294	Lyne Bertrand	Remboursement achat pour le parc Georgette-Baril	11,45 \$
202600295	Logixia	Abonnement backup de juin 2026	104,57 \$
202600296	Tessier Récréo-Parc	Mur sportif interactif (Rés. : #3879-08-26)	90 183,85 \$
202600297	Urbinspec	Honoraires professionnels – aide composition constat d’infraction (Rés. : #3859-07-26)	366,49 \$
202600298	Morency Société d’avocats senc	Honoraires professionnels – révision entente avec la ferme Ombre du Clocher (Rés. : #3818-05-26)	1 853,24 \$
202600299	Sarah Dextraze	Remboursement achat pour le camp de jour	236,61 \$
202600300	Hydro-Québec	Électricité – lumière de rue	166,75 \$
202600301	Sogetel	Internet et téléphone	782,72 \$
202600302	Croix-Rouge canadienne	Entente de services aux sinistrés 2026-2027 (Rés. : #3305-07-24)	225,00 \$
202600303	Camping Lac Georges	Sortie pour le camp de jour (Rés. : #3819-05-26)	368,11 \$
202600304	Daniel Patry	Réparation de l’afficheur de vitesse	150,00 \$
202600305	APHMRCB	Destruction de cinq boîtes d’archives (Rés. : #3775-04-26 et 3838-06-26)	20,00 \$
202600306	Visa	Achat de timbres, collation pour le camp de jour, réapprovisionnement du cellulaire du camp de jour et cartes-cadeaux pour les animateurs du camp de jour	346,09 \$
	VISA		
	Total		161 225,39 \$

Je certifie qu’il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION

13.1.1 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX #2026-09-33

Rés.3870-08-26

Monsieur le conseiller Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu’à une séance du conseil subséquente, sera adopté, avec dispense de lecture en vertu de l’article 445 du Code municipal du Québec, le règlement N° 2026-09-33 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

13.2 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX #2026-09-33

Rés.3871-08-26

Monsieur le conseiller Pierre Carignan, présente le projet de règlement N° 2026-09-33 relatif au traitement des membres du

conseil municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

Ce Règlement a pour objet :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	6 475,92 \$	\$ 6 670,20 \$
Autres membres du conseil	2 158,64 \$	\$ 2 223,40 \$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	3 237,96 \$	3 335,10 \$
Autres membres du conseil	1 079,32 \$	1 111,70 \$

QUE lors du remplacement du maire par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit le versement d'une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions, à compter de trente (30) jours de suppléance ;

Indexation

QUE ledit projet de règlement prévoie une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec publié par Statistique Canada en août. Toutefois, dans le cas où l'indexation à la hausse est inférieure à 3%, le montant applicable pour l'exercice visé est augmenté de 3% pour la rémunération de base et l'allocation de dépenses ;

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 ;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement n° 2024-01-01 ;

ADOPTÉE

13.3 ADOPTION RÈGLEMENT

14. ADMINISTRATION

14.1 OCTROI DU CONTRAT A LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC. – SERVICES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (MUTUELLE DE PRÉVENTION CNESST)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bénéficier d'un accompagnement spécialisé en matière de santé et sécurité du travail, notamment pour la gestion des dossiers de réclamations à la CNESST, la prévention des lésions professionnelles, la réadaptation et le retour au travail;

ATTENDU QUE Lussier Cabinet de Services Financiers inc. offre un service complet de gestion de mutuelle de prévention et d'accompagnement en santé et sécurité du travail répondant aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le contrat prévoit également que Lussier agisse à titre de gestionnaire de mutuelle de prévention et de représentant de la Municipalité auprès de la CNESST, conformément aux autorisations prévues au contrat;

Rés.3872-08-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'OCTROYER à Lussier Cabinet de Services Financiers inc. le contrat visant la prestation de services en santé et sécurité du travail, incluant la gestion des dossiers de réclamations, la prévention, la réadaptation, le retour au travail ainsi que l'administration de la mutuelle de prévention, selon les modalités prévues au contrat de service daté du 3 août 2026 :

D'ACCEPTER de payer la masse salariale assurable / 100 X taux de l'unité (TU) X 12% par mois ;

D'AUTORISER Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, le contrat de service ainsi que tous les documents nécessaires à son application, incluant les formulaires et autorisations requis auprès de la CNESST.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-419 (Honoraires – Mutuelle prévention CNESST).

ADOPTÉE

14.2 RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

Rés.3873-08-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2027 soit acceptée telle que rédigée ;

QUE Lussier cabinet de services financiers inc., soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

ADOPTÉE

14.3 MANDAT POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

CONSIDÉRANT que le site Internet de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a été conçu il y a plus de dix ans et qu'il ne répond plus aux standards actuels en matière de sécurité informatique, d'accessibilité, de performance et de gestion;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir à ses citoyens un site Internet moderne, sécuritaire, convivial et facile à administrer, tout en améliorant la diffusion de l'information municipale;

CONSIDÉRANT que Zanicom a déposé une offre de services pour la refonte complète du site Internet municipal comprenant notamment la conception graphique, l'intégration des contenus, le calendrier des activités, la gestion des nouvelles, des procès-verbaux, des journaux municipaux, l'intégration des alertes municipales, l'optimisation pour les appareils mobiles, la conformité à la Loi 25, le référencement, la formation du personnel et la mise en ligne;

Rés.3874-08-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'OCTROYER, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité, le mandat de refonte du site Internet municipal à Zanicom, pour un montant de 7 770,00 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions de l'offre de services datée du 17 novembre 2025.

D'ACCORDER un budget maximal de 1 500,00\$, taxes incluses, pour l'achat de photos ou la production de vidéos pour le nouveau site Internet;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-347 (site Web).

ADOPTÉE

15 TRAVAUX PUBLICS

15.1 OFFRE DE SERVICE – PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite réaliser des travaux d'amélioration de ses infrastructures routières consistant notamment en des travaux d'asphaltage et de remplacement de ponceaux dans le rang Sainte-Cécile Ouest ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et sécurisation, afin d'obtenir une contribution financière pour la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU QUE la préparation d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme nécessite une expertise technique et administrative spécialisée afin de maximiser les chances d'acceptation du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de service à la firme Pluritec ltée ;

Rés.3875-08-26

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

DE MANDATER la firme Pluritec afin de préparer, déposer et assurer le suivi de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et sécurisation, conformément à l'offre de services no ODS40325 ;

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 5 000\$, taxes en sus, à taux horaire. Cette dépense étant admissible à titre de frais incidents du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et sécurisation ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière et à l'exécution du mandat.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2026.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-400 (Services professionnels, techniques et autres).

ADOPTÉE

15.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION

Projet : Réfection du rang Sainte-Cécile

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard choisit d'établir la source de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Rés.3876-08-26

Pour ces motifs, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicables, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

15.3 PAVAGE RANG SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à procédé au changement de cinq ponceaux dans le rang Sainte-Cécile et qu'elle désire repaver les cinq tronçons ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire également effectuer ? tonnes de EB-10C 58S-28, 60 mm de rapiéçage manuel et mécanique dans le rang Saint-François-Xavier et le rang Sainte-Cécile ;

CONSIDÉRANT QUE trois demandes de prix ont été demandée ;

Rés.3877-08-26

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la demande de prix #2026-335 de Pavage Veilleux inc. pour effectuer du rapiéçage mécanique et manuel dans le Sainte-François-Xavier et la rue principale et d'accepter de payer 56 286,25 \$, taxes en sus ;

QUE 10 000 \$ provenant du programme d'aide financière PAVL – volet entretien 2025-2026 soit affecté au paiement de cette dépense ;

QUE 49 093,53 \$ provenant du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00—625 (Asphalte) et #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.4 SIGNALEURS ROUTIERS — CHANGEMENT DE LA VALVE D'EAU — 245, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit procéder au remplacement de la valve d'entrée d'eau et à la modification du diamètre du branchement d'aqueduc desservant la propriété située au 245, rue Principale;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés sur la rue Principale, une route sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h;

ATTENDU QU'un plan de signalisation conforme aux exigences du MTMD doit être préparé et approuvé par celui-ci avant le début des travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retenir les services d'une entreprise spécialisée afin d'assurer une signalisation sécuritaire et conforme durant les travaux;

Rés.3878-08-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER l'entreprise Signaletik afin de préparer le plan de signalisation requis, afin d'obtenir l'approbation du MTMD pour réaliser les travaux et d'assurer la signalisation routière en alternance lors des travaux d'aqueduc au 245, rue Principale,

D'AUTORISER le paiement plus les taxes applicables, soit :

- Plan de signalisation : 495,00 \$
- Mobilisatin et démobilisation du chantier : 1 995,00 \$
- Maintien de la circulation et signalisation des travaux : 125\$ / jour
- Signaleur avec camion-flèche : 82,00\$ / heure
- Véhicule escorte ou patrouilleur : 127,00 \$ / heure

QUE les frais engagés pour ces services soient refacturés au propriétaire du 245, rue Principale, conformément au coût réel assumé par la Municipalité.

Cette dépense sera prise à même le poste #02-413-00-521 (Ent & rép. – Réseau d'aqueduc).

16 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de construction a été délivré en juillet 2026 pour une valeur de 20 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de juillet 2026.

17 LOISIRS

17.1 PARC GEORGETTE-BARIL – AMENDEMENT RÉSOLUTION #3587-08-25: PARC GEORGETTE-BARIL – MUR SPORTIF INTERACTIF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 50 000 \$ du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (Québec) pour les infrastructures municipales à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive et de loisir ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 10 000 \$ de la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne en 2025 pour le paiement de cette dépense ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Tessier Récréo-Parc (#43434.1) pour l'achat et l'installation d'un lappset Sutu « Interactive ball wall », incluant l'installation et la livraison ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Tessier Récréo-Parc (#43434.2) pour l'ajout de la couleur rouge ;

Rés.3879-08-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter :

- la soumission #43434.1 de Tessier Récréo-Parc pour l'achat et l'installation d'un lappset Sutu « Interactive ball wall », incluant l'installation et la livraison pour la somme de 77 635,00 \$, taxes en sus ;
- la soumission #43434.2 de Tessier Récréo-Parc pour l'ajout de la couleur personnalité rouge pour la somme de 802,79 \$, taxes en sus ;
- D'autoriser le paiement de 78 437,79 \$, taxes en sus à Tessier Récréo-Parc ;
- QUE 50 000 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 4, que 22 349,88\$ \$ soit pris dans la TECQ 2024-2029 pour les infrastructures municipales à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive et de loisir ainsi que 10 000,00 \$ de la subvention reçue en 2025 de la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivières du chêne soient affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

18 DEMANDES

19 AFFAIRES NOUVELLES

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3880-08-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h31.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale
et greffière-trésorière